



L'annulation de l'encadrement des loyers à Paris : La FNAIM reste prudente

Mardi 28 novembre 2017,



Aujourd'hui, le tribunal administratif de Paris a suivi la décision rendue à Lille le 17 octobre dernier en annulant l'encadrement des loyers en vigueur dans la capitale depuis le 1^{er} août 2015. La décision indique à son tour que le dispositif aurait dû concerner l'ensemble de l'agglomération parisienne et non la seule capitale.

La décision bien que prévisible suscite chez la FNAIM un sentiment de victoire. Pourtant, selon Jean-François Buet, Président de la FNAIM, la vigilance est de rigueur car « *le gouvernement se hâte déjà de faire appel de l'annulation de l'encadrement des loyers à Paris* ».

À cette incertitude s'ajoute le fait que « *les loyers effectivement soumis au dispositif d'encadrement ont déjà pu causer des dégâts non négligeables sur le marché immobilier. On parlera par exemple de la fuite des investisseurs vers d'autres régions ou encore du déséquilibre territorial que cela aura pu causer* » ajoute Jean-François Buet.

Il est alors important de rappeler que l'encadrement des loyers est une mauvaise réponse à un véritable problème qui est celui de trouver un logement en région parisienne. « *La contrainte administrative ne permettra pas d'augmenter l'offre des logements* ».

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :



À propos de la FNAIM

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est la première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales.

La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. Elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Éthique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur.

Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. À la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier. La FNAIM fait partie du Conseil National de la Transaction et de la gestion immobilières (CNTGI).



Contact Presse

Galivel & Associés - Carol Galivel - 01 41 05 02 02

21-23, rue Klock – 92110 Clichy - Fax : 01 41 05 02 03 - galivel@galivel.com - <http://www.galivel.com>